



Décision du Maire : N°04/2026

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Amélioration du complexe sportif – MAPA n°06/2025- Avenants n° 1, 2 et 3 au lot 4 et avenant n° 1 au lot 3

La Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-5 et R 2194-8,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Mars 2026 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision pour la passation des marchés publics qui peuvent être passés sans formalités,
Vu la décision n° 10/2025 attribuant les marchés aux entreprises,
Vu la décision n° 03/2026 attribuant l'avenant n° 1 au lot 11,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte des ajustements et des modifications rendues nécessaires par des sujétions techniques imprévues,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer l'avenant n° 1 au lot 03 pour le marché n° 06/2025 attribué à DUPOUY-MON CHARPENTIER (70 Allée de Labranère, 40400 Ondres)

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à **1 176,40 € HT** soit **1 411.68 € TTC**.
Le nouveau montant du marché est de 14 333.00 € HT soit **17 199.60 € TTC**.

Article 2 : d'accepter et de signer

- l'avenant n° 1 au lot 04 pour le marché n° 06/2025 attribué à SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE (240 Rue de Souspesse, 40 390 Saint-Martin-De-Seignanx)

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à **600.04 € HT** soit **720.05 € TTC**.
Le nouveau montant du marché est de 13 941.14 € HT soit **16 729.37 € TTC**.

- l'avenant n° 2 au lot 04 pour le marché n° 06/2025 attribué à SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE (240 Rue de Souspesse, 40 390 Saint-Martin-De-Seignanx)

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à **1 000.00 € HT** soit **1 200.00 € TTC**.
Le nouveau montant du marché est de 14 941.14 € HT soit **17 929.37 € TTC**.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 040-214001331-20260407-DECISION04_2026-CC



- l'avenant n° 3 au lot 04 pour le marché n° 06/2025 attribué à SUD AT (Rue de Souspesse, 40 390 Saint-Martin-De-Seignanx)

Le présent avenant engendre une plus-value qui s'élève à **2 155.00 € HT** soit **2 586.00 € TTC**.
Le nouveau montant du marché est de 17 096.14 € HT soit **20 515.37 € TTC**.

Article 3 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 08/04/2026
Et publication/notification
le 08/04/2026

Labenne, le 7 Avril 2026

La Maire,

Stéphanie CHESSOUX

